



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**État-major des Armées  
État-major de zone de défense de Metz  
Division appui des formations**

Metz, le 16 FEV. 2022  
N° 500666 /ARM/EMA/EMZD Metz  
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOUQUE de SÉRIÈGE,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone terre Nord-est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

**OBJET** : révision Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.

**RÉFÉRENCE** : lettre du 11 février 2022.

Par correspondance citée en référence, vous me demandez de vous indiquer les éléments visés à l'article R.132-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision du SCOT de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté dans l'aire de ce SCOT et qu'aucune servitude ne grève ces bans communaux.

Enfin, aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

En conséquence, je ne souhaite ni être associé aux réunions des groupes de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme, ni recevoir pour avis, le projet arrêté.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,  
le colonel (T) Dominique LAMBERT,  
commandant la division appui des formations

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRE :

- DDT de l'Oise.

### COPIES :

- COMBdD Creil ;
- USID Creil.